

PRÉFET DES VOSGES

SERVICE DE L'ANIMATION DES
POLITIQUES PUBLIQUES

Epinal, le 19 NOV. 2018

Bureau de l'environnement

Affaire suivie par : Mme GEOFFROY-LERAT

Téléphone : 03 29 69 88 71

Fax : 03 29 69 89 14

Courriel : eliane.geoffroy@vosges.gouv.fr

Horaires d'ouverture du bureau :

du lundi au vendredi de 9 h à 11 h 30 et de 14 h 15 à 16 h 15

et au-delà sur rendez-vous

Monsieur,

Par ordonnance du 18 octobre 2018, vous avez été désigné commissaire enquêteur pour procéder à l'enquête publique relative à la demande de la société SAGRAM, dont le siège social est situé 14, rue de la Prairie à Golbey (88190), en vue d'obtenir l'autorisation de poursuivre et d'étendre l'exploitation d'une carrière à ciel ouvert de sables et graviers sur le territoire des communes de Capavenir Vosges, Vaxoncourt et Igney.

J'ai l'honneur de vous adresser, sous ce pli, un exemplaire du dossier correspondant sous forme dématérialisée, pour vous permettre d'en prendre connaissance dès à présent.

Je précise toutefois que le contenu de ce dossier pourra évoluer en fonction de l'avis rendu par l'autorité environnementale.

Un exemplaire du dossier papier vous sera donc transmis à l'issue de cette consultation et de la réponse apportée par la société SAGRAM.

Mes services se tiennent à votre disposition pour toute indication complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le préfet,

Pour le Préfet et par délégation,
Le Chef de Bureau,

Sandra RAJAUD

Monsieur Bernard LALEVEE
90 Chemin des Joncs
88600 FAYS



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES VOSGES

SERVICE DE L'ANIMATION DES
POLITIQUES PUBLIQUES

Epinal, le 28 JAN. 2019

Bureau de l'environnement

Affaire suivie par : Mme GEOFFROY-LERAT

Téléphone : 03 29 69 88 71

Courriel : eliane.geoffroy@vosges.gouv.fr

Horaires d'ouverture du bureau :

du lundi au vendredi de 9 h à 11 h 30 et de 14 h 15 à 16 h 15

et au-delà sur rendez-vous

Monsieur,

Pour faire suite aux différentes communications échangées avec mes services, j'ai l'honneur de vous faire parvenir, sous ce pli, une copie de mon arrêté en date de ce jour prescrivant l'ouverture d'une enquête publique sur la demande présentée par la société SAGRAM, au titre des installations classées pour la protection de l'environnement, en vue d'obtenir l'autorisation de poursuivre et d'étendre l'exploitation d'une carrière à ciel ouvert de sables et graviers à Capavenir Vosges, Igney et Vaxoncourt.

Je vous confirme que cette enquête se déroulera dans les communes précitées, du 18 février à 9 heures au 23 mars 2019 à 12 heures.

A cet effet, vous trouverez ci-joint trois registres d'enquête, l'avis de l'autorité environnementale et la réponse de la société SAGRAM à cet avis ainsi que l'avis de l'institut national de l'origine et de la qualité - délégation territoriale Nord-Est, le dossier de demande d'autorisation vous ayant déjà été adressé.

Vous voudrez bien coter et parapher les registres précités et les retourner à chacun des maires concernés, dans les meilleurs délais possibles et en tout état de cause avant le 18 février prochain.

Je vous rappelle que vous vous tiendrez à la disposition du public et recevrez, le cas échéant, ses observations et propositions écrites et orales, lors de vos permanences :

- à la **mairie de Capavenir Vosges**, les lundi 18 février 2019, de 9 à 12 heures, mercredi 6 mars 2019, de 15 à 18 heures et samedi 23 mars 2019, de 9 à 12 heures ;

- à la **mairie de Vaxoncourt**, le samedi 2 mars 2019, de 9 à 11 heures ;

- à la **mairie d'Igney**, le vendredi 15 mars 2019, de 14 heures 30 à 16 heures 30.

Monsieur Bernard LALEVEE
90 Chemin des Joncs
88600 FAYS

Adresse postale : Préfecture des Vosges - Place Foch - 88026 EPINAL CEDEX

Téléphone : 03 29 69 88 88 - Télécopie : 03 29 82 42 15

Retrouvez les horaires et modalités d'accueil des services sur <http://www.vosges.gouv.fr> ou sur notre serveur vocal : 03 29 69 88 89

Je vous signale que le public pourra formuler ses observations et propositions par courrier électronique à l'adresse suivante : pref-enquetes-consultations-publiques@vosges.gouv.fr. Mes services ne manqueront pas, le cas échéant, de vous transférer dans les plus brefs délais les messages correspondants pour vous permettre de les imprimer et de les annexer au registre d'enquête de la mairie de Capavenir Vosges, siège de l'enquête. Ils se chargeront aussi de les rendre accessibles sur le site internet de la préfecture au plus vite.

Si des observations et propositions du public vous étaient transmises par voie postale ou remises lors de vos permanences, il conviendrait de les transmettre à mes services afin qu'elles soient également consultables sur le site internet de la préfecture.

A l'expiration du délai d'enquête, les registres déposés dans les communes de Capavenir Vosges, d'Igney et de Vaxoncourt seront clos et signés par vos soins. J'ai donc demandé aux maires d'Igney et de Vaxoncourt de vous les retourner, dès la fin de l'enquête.

Comme le prévoit l'article R123-18 du code de l'environnement, je vous rappelle que vous devrez rencontrer dans la huitaine le responsable de la société SAGRAM et lui communiquer les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse, en l'invitant à produire, dans un délai de quinze jours, un mémoire en réponse.

Conformément aux dispositions de l'article R123-19 dudit code, vous me ferez ensuite parvenir les registres et les pièces annexées avec votre rapport et vos conclusions motivées dans un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête, soit pour le 23 avril 2019 au plus tard. Vous devrez adresser simultanément une copie de votre rapport et de vos conclusions motivées au président du tribunal administratif de Nancy.

Je précise que votre rapport devra comporter le rappel de l'objet du projet, la liste de l'ensemble des pièces figurant dans le dossier d'enquête, une synthèse des observations du public, une analyse des propositions produites durant l'enquête et, le cas échéant, les observations de la société SAGRAM en réponse aux observations du public.

J'ajoute que vous devrez consigner, dans un document séparé, vos conclusions motivées en précisant si elles sont favorables, favorables avec réserves ou défavorables au projet.

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire dont vous pourriez avoir besoin pour le bon déroulement de cette enquête publique régie par les articles R123-1 à R123-27 du code de l'environnement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le préfet,

Pour le Préfet et par délégation,
Le Chef de Bureau



Sandra RAJAUD